

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DES IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES : L'ANTIFANATISME ET LES CULTES NOUVEAUX DANS LES SECTIONS DE PARIS EN L'AN II

par
Jean de VIGUERIE

Il ne suffit pas d'évoquer les idées de la Révolution. Il faut encore les définir et les analyser.

La Révolution étant bavarde, la documentation ne manque pas. Nous disposons d'une masse considérable de textes. Discours, pétitions, circulaires, procès-verbaux, tout peut servir. Il y a là un vaste champ d'enquête, et ce champ est encore peu exploré (1).

Le fonds très abondant des sections et des clubs et sociétés populaires de Paris mérite une attention particulière (2). Les sections et les sociétés populaires sont les temples de la Révolution. Là s'exprime la plus pure parole. Là le peuple des sans-culottes est enseigné et formé quotidiennement. Là les plus fervents patriotes se confortent mutuellement dans l'amour de la liberté nouvelle. Composé de plusieurs centaines de procès-verbaux, discours, pétitions et hymnes, ce corpus d'une grande richesse et d'une grande variété, représente l'une de nos sources les plus précieuses pour l'étude des idées révolutionnaires (3).

Un examen complet en serait nécessaire. Nous nous contentons ici d'ouvrir la voie. Ayant prélevé un petit échantillon de soixante-dix pièces (3 bis), nous y étudions l'idéologie de l'anti-fanatisme et celle des cultes révolutionnaires.

*
* *

1. On peut néanmoins citer quelques études récentes : Xavier Martin, « Sur l'homme de la Déclaration de Droits », *Droits, Revue française de science juridique*, 1988, n° 8, pp. 83-89 ; *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, présentée par Stéphane RIALS, Paris, 1988 ; Antoine DE BAECQUE, « Le corps meurtri de la Révolution. Le discours politique et les blessures des martyrs (1792-1794) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 267, Janv.-Mars 1987, p. 17-41 ; Marita GILLI, « Images, métaphores et comparaisons dans le discours des Jacobins de Mayence », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 269-270, Juil.-Déc. 1987, p. 291-313. Certains concepts ont été analysés dans le cadre d'études lexicologiques. Voir le *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 1 : *Désignants socio-politiques*, fasc. 2 : *Notions concepts*, Paris, I.N.A.L.F., 1985, 1987. Nous avons nous même entrepris d'étudier dans le cadre de notre séminaire de recherches (1989-1990) le vocabulaire révolutionnaire, sa signification et ses rapports avec le vocabulaire des Lumières. Nous publierons prochainement les résultats de cette enquête.

2. Aulard, Mathiez, et surtout Soboul (*Les sans-culottes parisiens en l'An II* Paris, 1958), ont bien connu cette source et l'ont utilisée.

3. Les deux fonds les plus importants sont celui de la Bibliothèque Nationale, et celui de la Bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne. Pour la Bibliothèque Nationale, les cotes sont les suivantes : Lb 40, Actes et délibérations des sections de Paris (par ordre alphabétique des noms de sections), n° 391-531 ; actes et délibérations des clubs et sociétés populaires de Paris, n° 533-866 ; actes et délibérations des sections de Paris, n° 1 682-2 192 ; actes et délibérations des clubs et sociétés populaires, n° 2 193-2 466, soit au total 1 256 cotes.

3 bis. 45 proviennent de la série Lb 40 de la B.N., et 15 de la série Lc 2 809 de la même bibliothèque. Nous y avons ajouté quatre extraits des *Archives parlementaires* (1^{ère} série, t. 79, séances des 25, 28 et 30 brumaire An II, et 1^{er} frimaire An II).

L'anti-fanatisme tient une grande place dans l'idéologie sectionnaire. Nous entendons par « anti-fanatisme » (le mot est de nous), l'accusation constamment dressée contre le christianisme catholique, ou « fanatisme » dans la langue « inverse » (4) des révolutionnaires.

Sont retenus quatre griefs : l'imposture, l'obscurité, la corruption et l'exploitation de la souffrance humaine.

L'imposture, parce que les prêtres sont des imposteurs. Ils ont « abusé » le peuple. Ils « parvinrent, déclare un orateur, à force d'adresse, de fourberie et d'imposture, à se faire passer pour interprètes de la volonté des dieux, et formèrent... une tyrannie » (5). Leurs prétendus miracles ont servi leurs desseins, ces miracles « faits par des prêtres qui ont eu pour témoins des prêtres, qui les ont transmis à d'autres prêtres » (6).

Ce sont ces mêmes prêtres qui ont fanatisé les Vendéens. Ils « ont par l'espoir d'une prochaine et glorieuse résurrection, séduit tant de milliers de gens qui, dans la Vendée, viennent de tomber sous le fer de la vengeance nationale » (7).

La jeunesse est trompée, la vieillesse égarée : « Ils conduisent la vieillesse fatale (sic) dans les égarements de son âge », et « la jeunesse dans des préjugés nuisibles au progrès de ses connaissances » (8).

Cela pour établir leur domination et pour s'enrichir :

« Si vous saviez enfin, citoyens, quel était le véritable but de ces sept sacrements, de ces stupides et fastueuses cérémonies, vous n'apercevriez dans cette institution prétendue divine que l'avarice insatiable des prêtres » (9).

Mais cette religion mensongère est aussi un défi à la raison. D'où le grief d'obscurité. Ces prêtres charlatans prennent soin d'être obscurs (10). Leurs mystères sont des « fatras » :

« Ecartons à jamais de notre pensée ces fatras obscurs et imposteurs qu'ils appellent mystères » (11).

Comment, demande un orateur, comme concilier l'arithmétique avec la Trinité, les lois de la nature avec la conception virginale ? : « Comment est-ce que dans vos mystères trois ne font qu'un... comment est-ce qu'une femme chaste devient mère en conservant sa virginité ? » (12).

Corruption enfin, et exploitation de la souffrance humaine. Les prêtres corrompent leurs fidèles par le moyen de la confession auriculaire :

« Si vous saviez quel était le motif de cette confession auriculaire, à la faveur de laquelle ils pénétraient astucieusement les facultés et les secrets des familles, à la faveur de laquelle... ils corrompaient les âmes les plus pures et préparaient la dissolution des mœurs... » (13).

4. L'expression est de J.F. La Harpe, dans son ouvrage intitulé *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persécution suscitée par les Barbares du dix-huitième siècle, contre la Religion Chrétienne et ses ministres*. Par Jean François LAHARPE... A Paris, chez Migneret, Imprimeur, rue Jacob n° 1 186, An V, 1797, 168 pages, p. 9. « J'ai dit, lisons nous dans cet ouvrage, ce qu'était le fanatisme dans la langue du bon sens, ce qu'il a été jusqu'ici dans la pensée et dans la bouche de tous les hommes raisonnables. Il fallait bien que dans la langue inverse, appelée révolutionnaire, il fût tout autre chose ».

5. Lb 40 2459, « Le culte des arbres ».

6. Lb 40 1900, « Discours sur le fanatisme ».

7. *Ibidem*.

8. Lb 40 413, IO frimaire An II, section de Brutus, discours de Charlemagne fils.

9. Lb 40 1900, « Discours sur le fanatisme ».

10. *Ibidem*.

11. *Ibidem*.

12. Lb 40 2459, « Le culte des arbres ».

13. Lb 40 1900, « Discours sur le fanatisme ».

Et pour achever leur œuvre détestable, ils ne proposent que de souffrir : « Souffrir pendant la vie, souffrir pendant la mort, telle est la perspective qu'offre (leur) culte aux malheureux humains... » (14).

Telle est l'accusation. La religion, notons le, n'est pas directement mise en cause. Ce sont les prêtres que l'on dénonce. Habile procédé. En effet, il n'est jamais bon de dire aux gens qu'ils se trompent, personne n'aimant se tromper. Il vaut mieux leur dire qu'ils sont trompés. Vous n'y êtes pour rien, leur dit-on, vous n'êtes pas responsables. Ce sont les prêtres qui vous trompent, et vous n'êtes que leurs victimes.

L'enseignement sectionnaire anti-religieux, est donc un enseignement anti-prêtres. Pour les orateurs sectionnaires éclairer le peuple c'est dénoncer les prêtres. A la section Lepelletier une série de conférences décennales est consacrée à l'histoire des crimes des prêtres. L'orateur choisi, J. Ch. Dumesnil, conclut ainsi sa première conférence :

« Je ne finirais point, citoyens, si je vous traçais ici tout ce que l'histoire nous apprend sur les perfidies et les crimes des prêtres. Je vous les développerai dans nos suivantes conférences des décades, d'après le plan d'instruction publique que je me suis proposé » (15).

On comprend mieux dans ce climat l'hostilité manifestée aux prêtres. L'acharnement révolutionnaire contre le sacerdoce catholique ne s'explique pas seulement par le caractère unique et indispensable de ce ministère, mais tient aussi à la faute dont on le charge : le prêtre est l'auteur de toute l'ignorance et de toute la superstition qui accablent l'humanité depuis des siècles.

Il est vrai que ces maux sont finis, et que des temps nouveaux viennent de commencer :

« La raison sur l'erreur a repris son empire
Et l'homme se réveille après un long délire » (16).

Il est vrai que, grâce à la Révolution, nous sommes à l'aube du monde, et de l'humanité :

« La Révolution est une création nouvelle, enfin nous sommes faits hommes » (17).

Mais pour jouir de ces temps nouveaux, et surtout pour en jouir dignement, le peuple doit encore renoncer au fanatisme et adhérer aux nouveaux cultes. Plusieurs procès-verbaux d'assemblées de sections, font état de « renonciations ». Nous trouvons par exemple dans les actes de la section de Marat et Marseille, à la date de 23 et 24 brumaire An II (13 et 14 novembre 1793), un « arrêté de l'assemblée générale de renonciation à toutes les erreurs du fanatisme » (18). Les formules prononcées rappellent à s'y méprendre les renonciations à Satan des cérémonies paroissiales de renouvellement des vœux du baptême. Les rites de l'anti-fanatisme copient ceux de la religion.

La visite à la Convention Nationale s'ajoute parfois au cérémonial, et lui apporte ainsi un surcroît de solennité. Au jour fixé les membres de la section se rendent en procession à l'Assemblée Nationale. Et là, devant les « représentants du peuple français », l'orateur délégué par la section monte à la tribune et prononce le serment d'adhésion à la Raison et de renonciation au fanatisme.

14. Lb 40 1867, 20 frimaire, section Guillaume Tell, discours de Manuel.

15. Lb 40 1900, « Discours sur le fanatisme ».

16. Lb 40 1952, section de Marat, inscription gravée au frontispice du Temple de la Raison.

17. Lb 40 1839, 30 pluviôse, section de la Fraternité.

18. Lb 40 1952.

Ces visites sont souvent l'occasion de mascarades sacrilèges, les sans-culottes se plaisant à revêtir les habits sacerdotaux pillés dans les églises. Car il y a, ce n'est pas niable, une volonté de ridiculiser la religion. Mais trop d'historiens ne retiennent que cet aspect. Car la volonté de ridiculiser et de parodier ne constitue pas l'intention principale. Si la section vient à la Convention, c'est pour renoncer publiquement et solennellement au fanatisme. La parodie sacrilège est l'un des rites de la cérémonie, mais ce n'est pas le rite essentiel.

Voici, pour en juger, la visite de la section de l'Unité, le 30 brumaire An II (20 novembre 1793). Elle se déroule en deux actes, le cortège et le serment.

Le cortège entre dans la salle de la Convention, et y défile. C'est un mélange de parodie, de triomphe et de pompe funèbre. De parodie, quand les hommes de la section, marchant sur deux files, se présentent « couverts de dalmatiques, chasubles et chapes ». De triomphe par la volonté d'imiter les triomphes romains. Rien n'y manque, ni l'appareil guerrier (« à sa tête marche un peloton de la force armée »), ni l'exposition du butin (« On apporte ensuite sur des brancards des calices, des ciboires, des soleils, des chandeliers, des plats d'or et d'argent, une châsse superbe... et mille autres ustensiles des pratiques superstitieuses ») ni la musique et la danse (« La musique exécute ensuite l'hymne révolutionnaire. On voit tous les citoyens, revêtus d'habits sacerdotaux, danser au bruit du Ça ira »). Le cortège enfin simule une procession funéraire : « Un drap noir, porté au bruit de « Malbrough est mort et enterré », figure la destruction du fanatisme ».

Malgré le côté grotesque, il n'est pas sûr que tout cela ne soit qu'une farce. Le plus sérieux toutefois est ce qui va suivre.

Le défilé s'arrête. Le calme se fait. Les sectionnaires vont s'asseoir sur les bancs. Alors le citoyen Dubois, orateur désigné, monte à la tribune. Parlant au nom de la section toute entière, il commence par célébrer la victoire sur le fanatisme :

« La raison vient de remporter une grande victoire sur le fanatisme ; une religion d'erreur et de sang est anéantie... ».

Ensuite l'orateur Dubois fait jurer à toute l'assistance le serment de la nouvelle profession de foi :

« Nous jurons... de n'avoir d'autre culte que celui de la raison, de l'égalité, de la République... ».

Tout le monde lève la main, et, dira le procès-verbal, « un cri unanime part de tous les coins de la salle : Nous le jurons ! Vive la République ». C'est ici l'aboutissement. Bien éclairé par un enseignement approprié, le peuple a compris son égarement. Il abjure le fanatisme et, dans un grand élan d'enthousiasme, adhère au culte libérateur de la Raison (19).

*
* *

On sait que le culte de la Raison a été adopté en Brumaine An II par les sections de Paris.

Les actes des sections nous montrent qu'il s'agit moins d'un culte que d'un enseignement. On voit en effet qu'au moment précis où les sections adoptent le nouveau culte, elles instituent en même temps un enseignement permanent des principes républicains. C'est ainsi par exemple que, le 25 Brumaire, (15 novembre 1793), la section du Museum prend simultanément les deux décisions suivantes :

- le Temple de la Raison sera inauguré le 30 du même mois dans la ci-devant église de Saint Germain l'Auxerrois,
- pour lutter contre les « idées fausses » et contre « l'ignorance », un « cours d'instruction publique aura lieu chaque décadi » (20).

La définition de l'enseignement proposé par les différentes sections n'offre guère de variantes. On retrouve partout le même cours public décadaire (l'école du Dimanche en quelque sorte), et la même intention libératrice. « Lutte contre l'ignorance », « anéantissement des préjugés », « propagation des principes républicains », on ne sort pas de ces formules stéréotypées.

Mais il ne s'agit pas de faux semblants. Les cours annoncés sont véritablement dispensés. Lorsqu'ils traitent du culte de la Raison, les historiens s'attardent sur les inaugurations des temples. Ce faisant ils prennent l'accessoire pour l'essentiel. Les fêtes inaugurales sont certainement spectaculaires, mais elles ne frappent que les imaginations. C'est l'enseignement décadaire qui forme les esprits (si l'on peu employer cette expression). C'est par les cours, les conférences, les discours, les chants et les hymnes, que se poursuit régulièrement l'instruction civique du peuple en voie de régénération. Les professeurs désignés portent les nobles titres de « prédicateurs » ou d'« orateurs de la morale ». La matière ne leur manque pas, ni le souffle. Le 20 nivôse, (9 janvier 1794), le citoyen Boullan, traitant des « abus du ci-devant clergé », va discourir pendant deux heures (21).

Dira-t-on alors qu'il ne s'agit pas d'un culte ? Ce serait une affirmation trop radicale. Car l'enseignement dispensé a un caractère religieux. Il est destiné à inculquer au peuple et à exalter des idées ou plutôt des mots divinisés (22).

Quelles sont ces idées ? Quels sont ces mots ? Bien que le culte porte le nom de la Raison, il est bien peu question de celle-ci. Les valeurs commentées, invoquées, s'appellent Liberté, ou Nature, ou portent les noms de vertus morales.

La Liberté a le premier rôle. C'est elle que l'on personnifie dans les fêtes de la Raison. Elle, et non la Raison. C'est bien la Liberté, et non la Raison, que, lors de la fête de la Raison, célébrée par la section de Marat, le 24 brumaire An II (14 novembre 1793), représente Madame Momoro (23). C'est à la Liberté que s'adressent les invocations, celle de l'hymne de Gossec et Chénier,

« Descends O Liberté, fille de la Nature », et celle de l'hymne du citoyen Persou, commençant par ces mots :

« O Liberté chère aux Français,
Viens de nos cœurs remplir l'attente.

Détruis le vice pour jamais » (24), et celle aussi du citoyen Dumenil, compositeur officiel de la section Lepelletier :

« Auguste et sainte Liberté,
Don du ciel, Trésor de l'Humanité,
Répands tes bienfaits, ta lumière
Sur tous les peuples de la terre » (25).

20. Lb 40 1997, motion du citoyen Rollin.

21. Lc 2 809 (t.1.), section G. Tell.

22. En effet, beaucoup des mots employés ne semblent pas destinés à signifier quelque chose de précis. Ce sont des mots dieux, ou, si l'on préfère, des sons magiques.

23. Lb 40 1952.

24. Lb 40 1717, section Beaurepaire.

25. Lb 40 1900, p. 11, section Lepelletier.

Que d'adoration ! Que de ferveur ! Cela rappelle l'hymne des Marseillais : « Liberté, Liberté chérie, combats avec tes défenseurs ». Si les sans-culottes ont une religion, c'est bien celle de la liberté.

Ils invoquent aussi la Nature.

Ils l'associent à la Liberté :

« Sacrificions à la Nature, à la Liberté, voilà notre culte » (26).

Il voient en elle la mère de la Liberté :

« Descends O Liberté, Fille de la Nature », et la mère de l'homme :

« Homme ! Fils de la Nature, as-tu donc été créé pour courber ton front à l'aspect de ton semblable, et devant d'indignes idoles ? Non, tu es né pour la vérité, elle est de tous les temps, de tous les siècles, éternelle comme la Nature » (27).

La Nature est donc éternelle. Elle est le Grand Tout. Elle est l'ordre éternel du monde.

Les sectionnaires vénèrent enfin certaines vertus morales. Car ils sont des moralistes. Ils louent la morale, ils la chantent, ils l'adorent. Sur les soixante dix textes de notre échantillon, onze sont entièrement consacrés à la morale.

Or, semblable en cela aux morales païenne et chrétienne, cette morale est une morale non des devoirs, mais des vertus. Des vertus héroïques : « courage », « grandeur d'âme » ; des vertus sociales : « bonne foi », « union des citoyens », « amitié » et surtout des vertus familiales, celles du « Bon Père », de la « Bonne Mère », du « Bon Fils », de la « piété filiale » et de « l'amour conjugal ».

Mais il ne faut pas se fier aux apparences. La morale dont il s'agit, n'est en rien la morale de la tradition chrétienne. Car elle n'a pas de consistance. Son discours est vague et confus. « L'homme s'épurera, déclare la section des Piques ; son âme se nourrira de vertus... la prospérité générale, résultat certain du bonheur de l'individu, étendra les limites de cette félicité philosophe et républicaine, aux régions les plus éloignées de l'univers » (28). Fort bien. Mais quel est le sens de cette amélioration ? Que signifie cette « épuration » de l'homme ? Vers quelle fin tend-elle ? Quant à cette « prospérité générale » évocatrice de richesse matérielle, peut-on lui voir un quelconque rapport avec le « bien commun » de la philosophie morale traditionnelle ? D'ailleurs le lien que ce discours établit entre la « prospérité générale » et le « bonheur de l'individu », la première devant être le « résultat certain » du second, ce lien n'a aucun sens pour la « philosophia perennis », pas plus qu'il n'en a pour n'importe quelle philosophie.

Peut-on quand même définir cette morale ? Il semble bien que ce soit une morale de la Nature. « L'homme moral, dit un orateur, est l'homme de la Nature » (29). La morale, dit un autre, est « cet organe précieux que la Nature plaça toujours dans le cœur de l'homme en lui communiquant la vie » (30). C'est donc à la fois la morale de Rousseau et celle de Diderot. De Rousseau, parce que son principe semble être dans la conscience. De Diderot, en ceci qu'elle paraît tirer ses inspirations du Grand Tout, dont l'homme n'est qu'un élément. Mais qu'elle vienne de l'un ou de l'autre, ou des deux à la fois, c'est une morale purement subjective, et qui ne semble ordonnée à aucune fin. Elle produit des biens (la « prospérité générale » par exemple). Mais pourquoi les produit-elle ? On ne le sait pas. C'est une morale sans raison.

26. Lb 40 1952, section Marat.

27. Lb 40 413, 10 Frimaire, section de Brutus, discours de Charlemagne fils.

28. *Archives parl.*, t. 79, p. 273,25 brumaire An II (15 novembre 1793), Pétition de la section des Piques.

29. *Ibidem*.

30. *Ibidem*.

On peut d'ailleurs se demander s'il ne s'agit pas d'un civisme républicain, ou même si ce n'est pas tout simplement une formule de soumission à l'idéologie dominante. « Il faut, dit la pétition de la section des Piques, il faut que les vertus morales deviennent les ressorts du caractère républicain » (31). « La morale, dit encore cette pétition, en composant nos premières obligations contribuera au bonheur de la République » (32). Idéologie politique et morale se confondent. L'idéologie prend de ce fait un caractère moralisateur et la morale n'est plus qu'un discours.

*
* *

Le culte de la Raison n'est pas le seul. Les sections pratiquent d'autres cultes, celui des martyrs (Lepelletier, Marat et Chalier), et celui de l'Être Suprême.

Les premières manifestations du culte des martyrs datent dans les sections du mois d'Août 1793. Elles précèdent et préparent la déchristianisation.

Mais les débuts de la déchristianisation et l'instauration simultanée du culte de la Raison, n'y mettent pas fin. Les sectionnaires continuent d'honorer les martyrs même après la grande Fête de la Raison, de Notre Dame de Paris. Les calendriers des mois de brumaire, frimaire et nivôse, indiquent encore plusieurs cérémonies de ce culte. C'est ainsi par exemple que, le 30 brumaire, à la section des Amis de la Patrie, les bustes de Marat et de Lepelletier sont inaugurés avec des processions et des discours. On relève des solennités semblables à la section des Arcis le même jour, à celle du Panthéon Français le 1^{er} frimaire, et à celle de Beaurepaire le 20 nivôse.

Toutefois, ce sont là les derniers honneurs. Cette cérémonie du 20 nivôse (8 février 1794) à Beaurepaire, est, semble-t-il la dernière. Cette disparition subite et totale du culte des martyrs, coïncide avec le déclin des Enragés. Hébert et Momoro seront arrêtés le 13 mars.

Un culte disparaît, mais un autre apparaît, celui de l'Être Suprême. Le 20 frimaire (10 décembre 1793), un discours annonciateur a été prononcé à la section Guillaume Tell. « L'existence de l'Être Suprême ne peut être révoquée en doute », tel était l'argument (33). Notre échantillon comporte deux autres discours sur l'Être Suprême, prononcés en germinal et floréal, l'un à la section Guillaume Tell (34), l'autre à celle de Fontaine Grenelle (35), et un « hymne à l'Être Suprême » chanté le 30 floréal à la section Guillaume Tell (36).

*
* *

Ce n'est pas tout d'analyser. Nous devons nous poser une autre question, celle de l'influence. Les idées, les enseignements ont-ils pénétré les esprits ? Les ont-ils façonnés ?

Oui, très probablement.

Plusieurs conditions favorables sont réunies pour cela.

L'enseignement donné est continu et régulier. Les « cours de morale », puisque c'est ainsi qu'on les appelle, ont lieu dans toutes les sections le matin de chaque décadi.

31. *Ibidem.*

32. *Ibidem.*

33. Lb 40 442.

34. Lc 2 809, t. II, n° 7, 30 germinal.

35. Lb 40 1833, 20 floréal.

36. Lc 2 809, t. II, n° 7, 30 floréal.

Les enfants, point très important, sont associés. Ils défilent dans les cortèges. Ils célèbrent dans leurs écoles tous les cultes nouveaux. Par exemple, à l'école du citoyen Huet, « le matin, l'ouverture est faite par une prière républicaine ; le soir, elle est terminée par le chant pieux des hymnes de la liberté » (37). Il arrive aussi très souvent que des enfants participent aux sections, et même qu'ils y prennent la parole. A la section de la Réunion, le 7 brumaire An II (28 octobre 1793), c'est un enfant nommé Claude Lamy, âgé de douze ans, qui prononce l'hommage à Marat et à Lepelletier (38). A la section des Gravilliers, le 30 nivôse (19 janvier 1794), le discours de l'assemblée générale est le fruit des cogitations de « trois jeunes républicains » de dix à douze ans, et il est lu par l'un de ces trois patriotes (39). Le 20 ventôse (10 mars 1794), la section Bonne Nouvelle offre mieux encore : « ... un jeune homme nommé Chapon, âgé de treize ans, a parlé pendant trois quarts d'heure sur le bonheur du gouvernement républicain. Il a fait verser des larmes à tous ceux qui l'entendaient » (39 bis). On voit que le zèle de ces enfants émeut les bons sans culottes.

Pour soutenir l'enseignement sont imprimés à l'usage des enfants, mais aussi des adultes, des « catéchismes républicains », des « commandements de la République » et autres petits manuels que l'on peut apprendre par cœur, et qui fixent dans les esprits les « principes républicains ». A l'intention des illettrés on lit souvent à voix haute, sur la fin des séances, des passages de ces manuels. Par exemple, à l'assemblée générale de la section du Temple, on a coutume de lire les « dix commandements de la République française une et indivisible », dont le premier s'énonce comme suit :

« Français, ton pays défendras
Afin de vivre librement » (39 ter).

Catéchismes et commandements : on se croirait dans des églises. Il y a même des sacrements. Le « Baptême », par exemple, est « la réformation des Français commencée le 12 juillet 1789 » (40). En somme, on républicanise (et on déchristianise) avec les méthodes de la christianisation. Les paroles ont changé ; on a gardé l'air. C'est de bonne tactique.

Reste à savoir qui est touché. Qui et combien ?

Les tirages d'imprimerie donnent une indication. Si un discours a plu à la section, l'impression est décidée. Le procès-verbal indique alors le nombre d'exemplaires commandés à l'imprimeur. Par exemple, la section de la République décide de faire imprimer à deux mille exemplaires le discours du citoyen Guibout, discours prononcé le 4 ventôse, et intitulé « Le culte des arbres » (41). Il est donc probable que ce texte sera distribué à deux mille personnes.

Pour l'assistance aux séances décadaires nous n'avons que les sources policières. Les agents secrets du ministère assistent aux séances, comme il se doit, et se livrent à des évaluations approximatives. Nous apprenons ainsi qu'à la séance du 10 nivôse de la section du Temple, « il y avait tout au plus trois cent personnes ». C'était « bien peu de monde », note le policier, bien peu malgré toute la publicité faite pour l'orateur, et « quoique la section... ait fait avertir les bons citoyens d'y rester » (42).

37. Lettre du citoyen Huet au Président de la Convention, 20 novembre 1793.

38. Lb 40 2101.

39. Lb 40 1864.

39 bis. Lb 40 1618.

39 ter. *Les dix commandements de la République française une et indivisible lus dans l'Assemblée Générale de la section du Temple*. Par L.F.G. BERAUD, de la Rochelle.

40. POITEVIN, *Catéchisme républicain, suivi des Maximes de Morale Républicaine*.

41. Lb 40 2459.

42. Rapport de Bacon, cité dans Pierre CARON, *Rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, t. IV, p. 381.

Il faut conclure de cette observation policière, qu'un auditoire de trois cent personnes pour un sermon décadaire, est jugé alors un auditoire assez faible. Une assistance normale pourrait donc être sensiblement supérieure. Les chiffres varient selon les sujets, mais aussi selon l'éloquence des orateurs. A la même section du Temple, le décadi suivant, un autre orateur parlant du « civisme de la religion de l'Être Supême, obtient un grand succès. « Il y avait considérablement de monde, note le policier de service, et... le sermon a été vivement applaudi » (43). Le 20 ventôse (10 mars 1794), au Temple de la Raison de la section des Gravilliers (église Saint Nicolas des Champs), l'informateur policier note la présence d'« au moins deux mille personnes des deux sexes » (44). Où se situe la moyenne ? C'est impossible à dire, mais un fait est certain : plusieurs milliers de Parisiens assistent tous les décadis aux séances d'instruction civique.

Les femmes seraient plus nombreuses que les hommes. Le 30 ventôse An II (20 mars 1794), l'agent de police Boucheseiche en fait la remarque : « On voyait autrefois dans les églises, écrit-il, plus de femmes que d'hommes ; c'est de même dans les temples de la raison : peu d'hommes et beaucoup de femmes » (45). Que pense l'agent Boucheseiche de ce curieux phénomène ? Il se garde de tout commentaire. Que pouvons nous en penser ? Si les femmes sont plus nombreuses, c'est peut-être qu'elles sont plus consciencieuses que les hommes. Elles ont sans doute aussi, plus que les hommes, le sens de ce qui doit se faire. Or aller à la section le décadi fait partie des choses qui doivent se faire. Le baron de Frénilly raconte dans ses *Mémoires*, que sa concierge se croyait obligée de se montrer de temps à autre, avec les « tricoteuses », à la tribune de la Convention. « Le sans culottisme, ajoutait-il, avait en effet une étiquette et des convenances ». Il se rappelle aussi que cette même concierge « et son mari s'excusèrent un jour de laisser la maison vide pour aller à la place de la révolution parce qu'on y guillotinaient de leurs amis ». Jusqu'où peut aller la bienséance républicaine... (46).

Mais s'agit-il seulement de bienséance ? Pourquoi n'y aurait-il aucun agrément ? L'ambiance décadaire n'est pas si rébarbative. Cela sent la fête plutôt que la séance d'endoctrinement. Certes il y a les discours, et certains discours font bailler. Mais il y a aussi les interventions des enfants, et même quelquefois, pour détendre l'auditoire et soutenir son zèle, des chants et des morceaux de musique. On fait donner les plus belles voix de l'Opéra. Ou bien toute l'assistance répète en chœur les refrains patriotiques. Les gens viennent en famille, avec les bébés, et même parfois les chiens, de sorte que les piailllements et les aboiements perturbent les séances. « A la vérité, déplore l'agent Bacon, on laisse entrer des petits enfants de trois à quatre ans, qui ne sont pas avec leurs mères, et qui s'amuse avec leurs chiens, c'est ce qui dégoûte les citoyens de venir s'instruire » (47). Mais si les chiens sont laissés dehors, et les enfants mis à la raison, tout rend dans l'ordre, et la séance peut se dérouler de la façon la plus sympathique. Le même agent Bacon témoigne alors de la satisfaction générale :

« Dans mon numéro de la dernière décade, écrit-il, j'avais parlé des chiens qui empêchaient le peuple de s'instruire dans le temple de la raison ; j'avais aussi dit qu'il fallait mettre des sentinelles pour faire la chasse aux malintentionnés. Eh bien aujourd'hui, à la ci devant église bonne-nouvelle, il y avait partout des sentinelles, et on faisait la chasse aux chiens. Le plus grand calme a régné, voici ce qui s'est passé. L'église dont je viens de parler était toute pleine de monde et il y avait beaucoup de

43. Rapport du Bacon, 20 nivôse, in CARON, op. cit. t. IV.

44. Rapport du 20 ventôse, in CARON, t. V, p. 199.

45. *Ibidem*.

46. *Mémoires du baron de FRENILLY, 1768-1848, Souvenirs d'un ultraroyaliste*, Paris, 1987, pp. 136-137.

47. Rapport de Bacon, 10 pluviôse, in CARON, t. V, p. 204.

jeunesse des deux sexes. Un citoyen a fait réciter à plusieurs citoyens, dont le plus âgé pouvait avoir neuf à dix ans, la déclaration des droits... Ces jeunes gens ont été applaudis à différentes reprises... » (48).

On peut croire l'agent Bacon. C'est un policier. Il ne cherche pas à embellir. Il est là pour faire son compte-rendu. Or si nous le croyons, nous devons bien admettre que les séances décadaires avaient quelque chose d'ingénu et de spontané. Visiblement les assistants ne s'ennuyaient pas. On peut même dire qu'ils « participaient ».

L'enseignement sectionnaire est donc efficace. Le message passe. Les esprits sont marqués. L'assistance enfantine est impressionnée. Ainsi survivra l'esprit jacobin, l'esprit de l'An II. Les historiens ont souligné les convictions républicaines et anticléricales d'une partie de la population ouvrière parisienne sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Mais d'où viennent ces convictions ? Probablement des séances décadaires de l'An II. Peut-être beaucoup d'insurgés des Trois Glorieuses avaient-ils été de ces enfants qui récitaient le catéchisme républicain, ou qui jouaient avec les chiens dans les Temples de la Raison. Non loin de là on coupait les têtes, et c'était un autre spectacle. Mais il y avait encore en ce temps là de bons parents, et ceux-ci préféraient sans doute pour leur progéniture le spectacle décadaire à celui de la guillotine. De sorte que ce n'est pas de la guillotine que ces enfants se souviendront, mais de l'enthousiasme civique pour la Liberté.

CONCLUSION

Les sermons républicains donnés dans les sections de Paris en l'An II, et les cultes qui se pratiquent dans ces mêmes sections, constituent un enseignement populaire. On pourrait même parler de « religion populaire », s'il s'agissait d'une religion. Or il s'agit seulement de cultes contrefaisant la religion.

Mais le terme « populaire » convient, si nous entendons par « populaire » ce qui est adapté à la compréhension des gens les plus simples. Dans ce sens, la forme donnée aux séances décadaires est vraiment populaire. Le fond aussi : on joue sur l'anticléricisme traditionnel, mais on ménage dans la mesure du possible le sentiment religieux.

Cette « religion » sectionnaire semble beaucoup moins froide que la « religion civile » des années du début de la Révolution. La « religion civile » avait été celle de la Fédération et de la Loi, notions politiques et peu susceptibles – surtout la seconde – de toucher l'ensemble du peuple. Nous les voyons disparaître. Des idéaux tout aussi abstraits, mais d'apparence plus généreuse et plus séduisante, ceux de Nature et de Liberté, les remplacent.

Celui de Liberté est le plus important. Il est celui qui inspire le plus les orateurs et les poètes sans-culottes. Les invocations adressées à la Nature et aux vertus morales, ne contiennent pas l'émotion des prières à la Liberté.

D'où vient ce pouvoir de la Liberté ? D'où vient l'émotion qu'elle inspire ? Sans doute du sens que lui attribue la conscience populaire... Ce sens est celui d'existence. Déjà sous l'Ancien Régime le mot « libertés » était synonyme d'existence juridique. Aujourd'hui, en l'An II, cette signification demeure. Mais il ne s'agit plus de l'existence de tel ou tel corps, de telle ou telle communauté. Il s'agit de l'existence de la Nation. La Liberté, c'est la Nation. Et l'existence ainsi donnée n'est pas n'importe quelle existence. C'est une existence sublime, une existence renouvelée par la Révolution. La Liberté que célèbrent les sections de Paris en l'An II, n'est autre que la Nation française libérée par la Révolution. Certes la Nation elle-même n'est qu'un concept vide et vague, mais la Liberté lui confère une apparence de réalité.